

19 octobre 2021

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 19 octobre 2021 à 19 h 30 tenue en présentiel au 145 rue de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jean-François Gagnon, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : M. Pascal Gonnin, conseiller,

Les membres présents forment le quorum.
Aucun résident n'est présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu leur convocation à l'intérieur du délai prévu par le CM.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. ORDRE DU JOUR

- 1.1 Chantal Brodeur, architecte;
- 1.2 RD TECHNOLOGIE, services professionnels en ingénierie mécanique et électrique;
- 1.3 ST-GEORGES structure et civil;
2. Projet calendrier : montage à approuver;
3. Levée de la séance

2. SOUMISSION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL AU 142, PRINCIPALE EST.

2021-10-171

CONSIDÉRANT QUE nous avons réactivé le dossier de réaménagement débuté en 2020 avec Mme Chantal Brodeur, architecte;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons mandaté Mme Chantal Brodeur, architecte, de faire le suivi auprès des deux autres intervenants pour recevoir des offres de services pour les travaux de réaménagement;

CONSIDÉRANT QUE nous attendions les soumissions en septembre et qu'après analyse nous avons constaté qu'il manquait des informations pour prendre une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des offres nous avons convoqué une rencontre le 8 octobre 2021 pour clarifier le mandat des réaménagements du 142, principale Est;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,

APPUYÉ PAR la conseillère Mme Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les offres de services suivantes :

- 1- Mme Chantal Brodeur, architecte, offres de services, 19-55-rév. 2 Réaménagement des bureaux et nouvelle rampe pour personnes en

fauteuil roulant au montant total de dix mille cinq cents dollars (10 500\$) plus les taxes applicables ;

- 2- RD TECHNOLOGIQUES offre de services professionnels en ingénierie mécanique-électrique : PDR-582-276-rev02 au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500\$) plus les taxes applicables ; Visite de chantier sur demande : cinq cent cinquante dollars (550,00\$) la visite ;
- 3- ST-GEORGES STRUCTURE ET CIVIL offre de services professionnels en ingénierie des structures : OFS : 21359 du 12 octobre 2021 au montant de neuf mille deux cents dollars (9 200\$) plus les taxes applicables;

QUE la préparation des plans et devis soit faite de façon que le conseil puisse prendre la décision de retrancher ou ajouter des travaux pour permettre de respecter le budget estimé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PROJET CALENDRIER : MONTAGE À APPROUVER

2021-10-172

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL,
APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat du montage du calendrier 2022 à Mme Paula Cloutier, designs, au montant de trois cents dollars (300\$) pour le montage;

QU'à la quatrième modification du fichier, des frais de vingt dollars (20\$) seront facturés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-10-173

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 20h05.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »